

B. Développement prioritaire autour de dessertes en transports publics performantes et incitatrices

Au nord, l'actuelle construction de la ligne du tram TCOB et de ses lignes de rabattement (K, L et S) permettra un accès rapide et confortable au centre-ville puis aux périphéries urbaines et contribuera à donner la préférence aux transports publics plutôt qu'à la voiture.

De même, le tram qui desservira le futur quartier des Cherpines, sur la route de Base, puis la route de Saint-Julien, mettra ce nouveau quartier à quelques minutes de Carouge, de Genève ou de Saint-Julien, nouveau pôle urbain.

Reste la question du lien transversal entre ces deux grands axes. La fermeture du pont et de la route de Murlaz dans le cadre de la renaturation de l'Aire élimine une voie de trafic motorisé sud-nord. L'actuel Plan directeur de Confignon prévoit la mise en place d'une desserte entre la croisée de Confignon et le futur quartier des Cherpines. Cette desserte sera destinée aux transports publics et à la mobilité douce. Ce plan ne prévoit pas la construction d'une route pour le trafic de transit motorisé.

En date du 3 août dernier, dans la crainte de voir ce trafic reporté sur le nouveau pont de Lully, les partis de droite ont déposé une motion qui demande un crédit d'étude pour la création rapide d'une nouvelle route reliant la route de Base à la route de Soral et traversant l'Aire sur le pont de Praleta (motion 2022).

Pour les mêmes raisons que celles développées au sujet de la protection du vallon de l'Aire (protection du coteau, renaturation de l'Aire, mobilité douce) nous nous opposons à la construction de cet axe routier de transit individuel motorisé.

C. Priorité à la réalisation du quartier des Cherpines et échelonnement des réalisations à un rythme financièrement et socialement supportables

Le rythme et le phasage du développement de notre région doivent permettre à Confignon de terminer la réflexion sur le développement des Cherpines, d'asseoir le financement des équipements et infrastructures publiques nécessaires à sa réalisation, et de se donner les moyens d'accueillir et intégrer les nouveaux habitants de ce futur quartier dans de bonnes conditions. De plus, il est capital qu'elle dispose toujours des moyens nécessaires pour assurer les services publics essentiels pour les différentes catégories d'habitantes et habitants de la Commune.

Outre le fait que les bases du développement de l'agglomération de Genève doivent être repensées pour correspondre à une croissance raisonnée, nous estimons que les objectifs de développement déterminés par le Plan directeur cantonal pour 2030 sont irréalistes et insoutenables pour la commune de Confignon.

Le projet de Plan directeur cantonal 2030 peut être consulté sur
http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/pdcn_geneve_2030-686-4369.html

Confignon

bulletin
d'information
de

Voix de Gauche

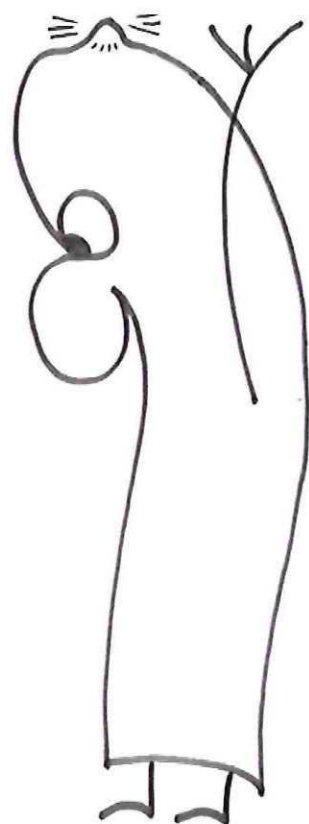
N° 50 - novembre 2011

PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 :

QUEL DÉVELOPPEMENT ?
POUR QUOI ?
POUR QUI ?

ET POUR CONFIGNON :
COMMENT ?

ATTENTION
LA TÊTE !!!



« Quiconque croit qu'une croissance exponentielle peut durer toujours dans un monde fini est un fou, ou un économiste »

(Keneth Boulding)

PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030

Le Plan directeur cantonal est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire pour les quinze années à venir.

Il propose tout d'abord, comme principal enjeu pour le canton de Genève, d'« offrir une capacité d'accueil suffisante pour répondre aux besoins en logements » (100'000 habitants supplémentaires d'ici 2030, soit un quart de la population actuelle) et de « rattraper le retard pris dans la construction de logements depuis 2000 » (50'000 logements à construire).

Les communes doivent faire part de leurs remarques d'ici à la fin de l'année.

Pour sa part, Voix de Gauche a déjà fait part de ses remarques lors de l'enquête publique :

Les projections démographiques ne sont pas une fatalité.

L'évolution démographique doit relever de choix politiques.

NON à une croissance donnant toujours plus la préférence aux entreprises de luxe, aux entreprises globalisées tournées vers les marchés extérieurs, à la finance spéculative et au négoce de matières premières.

NON à une croissance ne répondant pas à des besoins locaux, favorisant une société à deux vitesses qui creuse toujours plus les inégalités, générant des profits pour un petit nombre tout en dégradant les conditions de vie de la majorité, asséchant le marché du logement par une explosion des prix et suscitant des besoins accrus en équipements.

OUI à une croissance qualitative, innovante et durable, génératrice d'égalités, centrée sur une reconversion énergétique créatrice d'emplois, centrée également sur les besoins des habitantes et habitants et les services qui leur sont nécessaires.

OUI à un développement maîtrisé, inscrit dans la région francovaldo-genevoise pensée dans une continuité historique paysagère. La densification des villes ne doit pas suivre aveuglément la courbe de croissance actuelle, elle doit être choisie, contrôlée et planifiée.

POUR CONFIGNON Donnant la priorité aux futurs habitantes et habitants et à leur qualité de vie, Voix de Gauche souhaite un développement progressif et mesuré des nouveaux quartiers de Bernex-Nord & des Cherpines. Il fait les remarques suivantes :

A. Maintien sans équivoque des espaces verts

Ces poumons de verdure dédiés aux loisirs et à la détente sont nécessaires à la santé des habitantes et habitants.

Bien desservi par les transports publics, le projet Bernex-Nord, côté Jura de la route de Chancy, offre l'opportunité de créer un quartier mixte disposant d'une capacité d'accueil importante en logements et en surfaces d'activités. Il intègre des services et des équipements d'agglomération faisant de Bernex un futur centre régional.

Dans cet environnement, la pénétrante de verdure du Rhône à l'Aire joue un rôle essentiel de poumon dédié aux loisirs et à la détente. Nous souhaitons que cet élément, primordial pour l'identité paysagère de la commune, soit non seulement préservé, mais encore renforcé. Véritable "épine dorsale verte" reliant les quartiers du nord et du sud en passant par le village, sa fonction d'espace vert de proximité devra être valorisée comme « parc rural » et non comme « parc urbain ».

Nous nous opposons donc à tout développement urbain sur ce site, conformément aux directives du Plan directeur communal adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006.

Nous sommes aussi radicalement opposés au déclassement de la zone agricole située au sud du chemin de Sur-le-Beau, soit le secteur Sur-le-Beau, pour les raisons suivantes :

Protection paysagère du coteau

Cette zone est actuellement classée en zone de « protection paysagère » (cf. Plan directeur communal 2006). De plus, le sud du chemin de Sur-le-Beau prolonge horizontalement la pénétrante de verdure du Rhône à l'Aire (cf. carte). Sa qualité paysagère est très élevée : rivière, forêt et terrains agricoles y sont rassemblés à quelques centaines de mètres seulement de l'agglomération urbaine. Il s'agit d'un espace agricole qui doit rester en zone agricole.

Ce périmètre, écosystème précieux, recèle une végétation magnifique (chênes centenaires, haies sauvages, grande variété de fleurs sauvages propice aux abeilles et aux papillons, de même qu'à la nidification des oiseaux). Il abrite également une faune sauvage riche de quantité d'espèces (blaireaux, renards, hérissons, écureuils, lièvres, chauves-souris) et de nombreux oiseaux protégés (chouettes, hérons, cigognes et autres oiseaux locaux et migrants). Réduire la surface de la zone agricole à cet endroit, zone déjà sérieusement diminuée par l'urbanisation de terrains limitrophes (Belle-Cour et Cherpines), sonnerait le glas de la pérennité de son équilibre écologique.

C'est donc pour toutes ces raisons et en pleine cohérence avec les propositions du Plan directeur cantonal « Construire une politique du paysage », « Développer le réseau des espaces verts et publics », et bien d'autres prônant le maintien de la « métropole verte », que nous sommes persuadés que cet espace, îlot de beauté indispensable aux citoyens de tous âges, doit impérativement rester agricole.

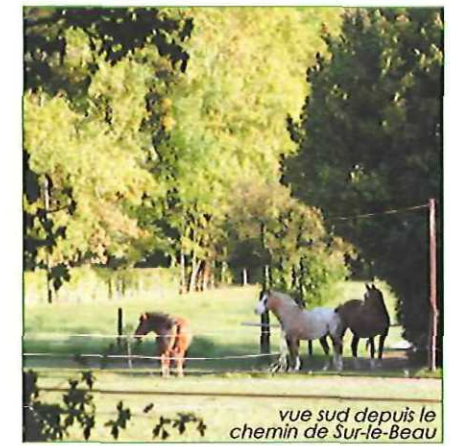


	Périmètre de développement
	Pénétrante de verdure
	Secteur Sur-le-Beau
	Quartier des Cherpines

Renaturation de l'Aire

Construire la ville (un quartier de 1'100 logements incluant des immeubles de 6 étages) en bordure du chemin de Sur-le-Beau relève non seulement de l'inconscience, mais aussi de l'incohérence. En effet, le Canton a investi et continue d'investir des ressources très importantes dans la renaturation de l'Aire. Le troisième tronçon du projet, de Lully au pont des Marais, est envisagé comme un continuum biologique permettant la restauration d'une plus grande biodiversité. On cherche donc à y minimiser la circulation (qui sera interrompue sur le pont de Mourlaz) et les perturbations humaines.

La pression sur la rivière, déjà forte sur la rive opposée, dans le futur quartier des Cherpines, deviendra alors insupportable et anéantira les efforts de renaturation d'une rivière dont il ne restera qu'un ruisseau sans vie, sans faune, avec quelques tristes aménagements stériles pour citadins.



Mobilité douce

Le chemin de Sur-le-Beau est actuellement un passage privilégié de mobilité douce depuis les villages de Confignon, Bernex, Lully, et depuis la Champagne, en direction d'Onex et du Petit-Lancy : itinéraire cycliste cantonal, de promenade et d'exercice sportif, il est emprunté par des usagers des zones urbaines avoisinantes.

Le maintien de ce corridor de mobilité douce, parallèle aux routes de Base et de Chancy, de plus en plus urbaines, nous semble un choix durable.

Zone agricole

En ce qui concerne l'espace rural, le Plan directeur cantonal souhaite (p. 34) :

- assurer la pérennité et la fertilité des surfaces agricoles,
- mettre en valeur une agriculture de proximité de qualité,
- gérer les activités de loisirs dans l'espace rural,
- protéger et renforcer la biodiversité dans l'espace rural,
- assurer les connexions biologiques entre les milieux naturels au sein de l'espace rural et entre l'espace rural et les zones bâties,
- mettre en place un plan paysager à l'échelle du territoire cantonal, préserver le patrimoine rural ...

Les parcelles agricoles en bordure du chemin de Sur-le-Beau répondent à tous ces critères. La plaine de l'Aire offre des terres fertiles, y réduire encore les surfaces cultivables signifie condamner l'ensemble de cette poche de terrain agricole, en la réduisant à une surface inférieure au seuil minimum exploitable ; une perte non seulement mesurable en mètres carrés, mais aux conséquences qualitatives bien plus vastes.

Le Plan directeur cantonal souhaite étudier l'opportunité et la faisabilité d'un développement urbain au lieu-dit Sur-le-Beau.

Cela laisse à penser qu'il s'agit ni plus ni moins et sans autre réflexion de remplir à tout prix les poches de territoire non bâties pour arriver aux 100'000 logements projetés.

Nous contestons radicalement ce mode de faire et estimons que cette pénétrante de verdure doit être préservée et protégée en tant que patrimoine rural de notre canton pour nous tous et pour les générations à venir.